

DECRET N° 83-343 du 28 septembre 1983

chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS,
Ministre de l'Industrie, des Mines et de
l'Energie, de l'intérim du Camarade
Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances
pour compter du 22 septembre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 83-305 du 27 août 1983 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 29 août 1983,

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 22 septembre 1983, le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 septembre 1983

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliatiions : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGG 4 PPC 2 MIME-MF 6
autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-